

Être jeunes parents à la MSA MPS

Vous avez déclaré votre grossesse à la MSA et nous souhaitons vous accompagner dans ce moment important de votre vie.

Nous vous adressons ci-joint un livret d'information générale sur les prestations liées à l'arrivée d'un enfant, les modes de garde et la santé.

Pour vous informer plus précisément, nous vous invitons à consulter les sites :

- www.msa-mps.fr, page famille, vous y retrouverez le livret mais aussi un lien vous permettant de simuler votre situation et d'obtenir une indication de vos prestations,

- www.monenfant.fr, sur lequel vous pourrez trouver, en tapant le nom de votre commune, les modes d'accueil présents à proximité,

- www.pajemploi.urssaf.fr, pour calculer vos charges si vous employez une assistante maternelle ou une garde à domicile.

Si vous n'avez pas accès à internet, plusieurs services peuvent vous renseigner :

- Votre mairie, le service PMI du Conseil Général, un Point Info Familles, ou parfois le service RH de votre entreprise, pourront vous indiquer les accueils présents près de votre lieu de résidence.

- La crèche ou le Relais d'Assistantes Maternelles les plus proches pourront vous indiquer les places disponibles et calculer votre participation à partir de vos revenus de l'année N-2.

Dans tous les cas, il est important de vous informer et de comparer les avantages de tous les modes de garde possibles...